



Remise tardive de mon CDD

Par **babast**, le **11/01/2013** à **17:50**

Bonjour,rnrnAprès avoir fait plusieurs CDD de remplacement dans une entreprise, mon dernier CDD n'a pas été renouvelé, l'entreprise ayant recruté en CDD une autre personne.rnLà où je me pose une question, c'est que mon dernier CDD de 15 jours m'a été transmis 1 semaine après son début. Le contrat était bien sur daté du début du CDD mais j'ai ajouté la date de signature sur les deux exemplaires.rnrnJe me suis renseigné aux prud'homme et à l'inspection du travail.rnLe premier m'ayant répondu que les éléments sont trop minces et le second qu'au regard de la loi, il y a bien une anomalie pouvant entraîner une requalification.rnrnPouvez-vous m'éclairer car je suis un peu perdu?rnrnMerci beaucoup.

Par **Ales**, le **11/01/2013** à **21:36**

Bonjour,rnrnJe ne veux pas m'avancer mais, si vous ne l'avez pas signé, oui vous êtes théoriquement en CDI, mais si vous l'avez signé, je ne sais pas si c'est encore possible de faire quelque chose en fait. Du moins la requalification me semble ardue, mais encore une fois ce n'est que mon avis.

Par **babast**, le **12/01/2013** à **13:52**

Merci de votre réponse, le cdd a bien été signé